Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 17 Mouharrem 1446
23 Juillet 2024

N° 85

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **1858**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1858**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **1860**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1861**
Homologation de résolutions **1861**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1861**
Avis aux créanciers **1863**
Convocations
Sociétés anonymes **1866**
Sociétés à responsabilité limitée **1867**
Autres sociétés **1868**
Divers
Avis au public **1869**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une société locale

Dénomination sociale de la société à constituer : Société communautaire locale Elnasser

Type de la société : Locale.

Capital à restituer : 10 000 (dix mille) dinars tunisiens.

Siège social : Rue Hedi Chaker immeuble Baccouche 2 Jebeniena

Objet de la société : la société exerce des activités industrielles notamment : collecte, Tri et recyclage des déchets, établir des usines selon les matériaux recyclés.

Durée de la société : 99 ans

Date et lieu de dépôt du projet de modèle de statuts : 26 Juin 2024 auprès du tribunal de première instance de Sfax sous n°13/24

Nombre d'action à souscrire, la valeur en numéraire et le montant demandé : 200 actions contre 10000 dinars

Valeur de l'action : 50 dinars pour chaque action

Condition de répartition de surplus et d'épargnes : en cas de réalisation de bénéfices par la société communautaire dans une année d'exercice

Réserver 15% en titre d'épargne légale jusqu'à l'obtention de 50% du Capital de la société communautaire.

Réserver 20% pour la réalisation des activités sociales, culturelles, environnementales et sportives.

Répartition des dividendes ou de surplus dans la limite de 35% contre une décision de l'assemblée générale.

Le reste sera réinvesti dans la promotion de la société.

Dénomination de l'agence bancaire où sera déposé le montant de souscription : Banque Zitouna agence Jebeniana

Délais de souscription : du 18 juillet 2024 à 17 août 2024

Modalité et lieu de convocation à l'assemblée constitutive :

Après souscription totale, l'assemblée générale constitutive sera convoquée par la publication d'un avis au journal officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens, et par l'affichage de la convocation au siège de la délégation de Jbeniena El Hencha Menzel Cheker et El Amra et au siège de la municipalité de Jbeniena El Hencha Menzel Cheker et El Amra.

Les personnes souhaitant participer à la constitution de la société devront présenter leur candidature aux fondateurs de la société et au lieu désigné par eux à cet effet en complétant un document de participation mis à la disposition des fondateurs après avoir pris connaissance du projet de statuts de la société.

Amel bou Afia demeurante à Ouled Hmad Jbeniena, Téléphone : 53475087

Ghada Elebdelli demeurante à Hazeg Jbeniena Téléphone : 22701585.

Hanen Elzeidi demeurante à Ouled bousmir Jbeniena, Téléphone : 50415824.

2024X00927SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Réalisation de l'augmentation de capital

Société Clinique Nord-Ouest de Béja S.A

Identifiant Unique : 1086119S

RC : B2410842009

N° CNSS : 311612-48

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 mars 2024, tel qu'enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis, en date du 27 mars 2024, sous le n°24701218, quittance n°3100 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises quittance N°AC01402024 en date du 02 avril 2024, il a été décidé ce qui suit :

1. D'augmenter le capital social de deux cent quatre-vingt-douze mille trois cent vingt-neuf dinars (292.329Dt) pour le porter de neuf millions neuf cent trente-neuf mille deux cent soixante-sept dinars (9.939.267 Dt) à dix millions deux cent trente un mille cinq cent quatre-vingt-seize Dinars (10.231.596Dt), et ce, par la création de dix mille huit cent vingt-sept (10.827) actions nouvelles d'un nominal de vingt-sept (27) dinars chacune, à souscrire en totalité et à libérer intégralement en numéraires à la souscription.

2. Mise à jour de l'article six des Statuts de la Société relatif au capital social ;

3. Pouvoirs.

La déclaration de versement et de souscription relative à ladite augmentation de capital a été reçue par Madame le receveur de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau Tunis, en date 15 juillet 2024sous le n°24802543, quittance n°5818.

Il a été déposé au Registre National des Entreprises, en date du 15 juillet 2024sous le n°202477989, un exemplaire des documents suivants :

- Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18mars 2024 ;

- Liste des souscripteurs et état des versements ;

- Déclaration de souscription et de versement ;

- Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 mars 2024 ;

- Rapport du commissaire aux comptes sur l'augmentation de capital ;

- Déclaration du bénéficiaire effectif.

Le capital est ainsi porté de neuf millions neuf cent trente-neuf mille deux cent soixante-sept dinars (9.939.267Dt) à dix millions deux cent trente et un mille cinq cent quatre-vingt-seize dinars (10.231.596Dt),

L'article 6 des statuts est modifié en conséquence.

2024R01896SANB2

Changement de dénomination sociale

SOCIETE CLINIQUE NORD-OUEST DE BEJA - S.A

Capital social : 10.231.596DT

Siège social : Immeuble Emeraude Center, Bloc B, les jardins du Lac, Tunis 1053

Identifiant Unique : 1086119S

RC : B2410842009

CNSS : 48-311612

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire en date du 18 mars 2024, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau - Tunis sous le numéro 24701218, quittance n°3100, et conformément au certificat de réservation de dénomination sociale émis par le registre national des entreprises sous le numéro 2023466363021 en date du 16/11/2023, et en vertu du certificat de renouvellement de la validité en date du 23/4/2024 et en vertu de la carte d'identification fiscale délivrée par la structure de contrôle des impôts Direction des moyennes Entreprises en date du 6/6/2024, dont deux exemplaires de tous les documents susvisés ont été déposés au registre national des entreprises le 15/7/2024 sous le n°202477989.

Il a été décidé de changer la dénomination sociale de la société de "la Clinique El Amen Béja" à "Clinique Nord-Ouest De Béja".

2024R01897SANB2

Société Amen Santé S.A

Société anonyme

Au capital de 85.339.575,000 DT

Siège social : Immeuble Emeraude Center, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac, 1053, Tunis

Identifiant unique : 1126056 T

RC : B24188932009

CNSS : 311274-01

En vertu du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 6 mai 2024 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau -Tunis le 15 juillet 2024 sous le n°24802562 quittance n°5846 dont un exemplaire a été déposé avec les états financiers relatifs à l'exercice 2023 ainsi les rapports du Commissaire aux comptes y afférents au centre national du registre des entreprises le 18/7/2024 sous le n°202479320. Il a été décidé ce qui suit :

1- Approuver les états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2023 et le rapport de gestion dans leur intégralité et tels qu'ils ont été présentés par le conseil d'administration ;

2- Approuver les conventions et les opérations conclues au cours de l'exercice 2023 visées aux articles 200 et 475 du code des Sociétés commerciales, telles que décrites dans le rapport spécial du commissaire aux comptes ;

3- Renouvellement de la nomination des administrateurs pour une durée de trois (03) ans expirant lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026 ;

4- La nomination du Cabinet BDO représenté par M. Mohamed Derbel en tant que commissaire aux comptes de la société pour une durée de trois (03) ans expirant lors de l'assemblée générales ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026 ;

5- Affectation des résultats ;

6- Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2024 ;

7- Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2024 ;

8- Quitus aux administrateurs ;

9- Pouvoirs.

2024R01913SANB2

Dissolution de la Société et nomination d'un liquidateur

TUNIS VOCAL SERVICES «TVS»

Société anonyme

Au capital de 168 000 Dinars

Siège social : Colisée Soula, Escalier D, 5ème Etage, Manar 2 - 2092 Tunis

IU : 0925728/C

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 24 Juin 2024 enregistré à la Recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau Tunis le 15 juillet 2024 sous le n°24502549, Quittance n°5829, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 16 juillet 2024 sous le n°202478276, il a été décidé la dissolution de la société et la nomination de Mr Belhassen LAKHOUA en qualité de liquidateur de la société.

Tous les créanciers sont appelés à présenter leurs titres de créances au liquidateur demeurant à :

Oméga Center Bloc C, Appartement N°24 - 6ème Etage - les Berges du Lac II - 1053 Tunis et ce, dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2024401845SANB2

Notice d'augmentation du capital

SLAMA FRUITS ET LEGUMES

Société anonyme

Au capital de 2.300.000 Dinars

Siège social : 14 Rue du tissage - Zone Industrielle Ksar Said

IU : N°1011480Y

Objet social : Le conditionnement des fruits et légumes, ainsi que tous autres produits agricoles, l'entreposage frigorifique de produits agricoles et l'achat, la commercialisation et la distribution de produits agricoles

Durée : 99 années

En application des dispositions des articles 164 et 302 du code des sociétés commerciales, il est porté à la connaissance du public qu'en vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 31 mai 2024, enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau - Tunis le 16 juillet 2024, sous le n°24502571, quittance n°5871, dont une copie a été déposée au Centre National du Registre des Entreprises en date du 16 juillet 2024 sous le n° AC261012024, il a été décidé d'augmenter le capital social de la société de (2.300.000) dinars à (5.426.000) dinars par conversion de créances et réservant l'augmentation à la nouvelle actionnaire et ce suivant les procédures et les caractéristiques ci-après :

- Montant de l'augmentation par conversion de la créance de la société HORIZON MANAGEMENT SERVICES «HMS» : (3.126.000) Dinars.

- Nombre d'actions à souscrire par conversion de créances : (312.600) actions à souscrire et à libérer en totalité lors de la souscription par conversion de créances.

- Valeur nominale des actions à émettre : Dix (10) dinars chacune.

- Délai de souscription : l'actionnaire la société HORIZON MANAGEMENT SERVICES «HMS» bénéficie d'un délai de 15 jours pour la souscription à l'augmentation du capital avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

- Avantages particuliers : Aucun.

- Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires et d'exercice du droit de vote et stipulations relatives à la répartition du résultat, à la constitution de réserves et à la répartition du boni de liquidation: aucun changement par rapport aux statuts

- Modalités de convocation de l'assemblée générale : Suivant les conditions légales.

2024401850SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

FLORA PARK

Société à Responsabilité Limitée

Capital social : 3.787.000 DT

Siège social : 6, Rue Ibn Hazm - Cité jardins - Le Belvédère - 1002 Tunis

Identifiant Unique : 0381728D

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28/6/2024 (enregistré à la Recette des finances El Mahrajane Tunis le 8/7/2024 sous Qn°M042922. En°24703346 et Suivant l'acte de cession de la part sociale du 28/6/2024) enregistré à la Recette des finances El Mahrajane Tunis le 8/7/2024 sous Qn°M042921. En°2410334.

- Les associés approuvent la cession de la part sociale.

Un exemplaire du P.V et de l'acte de cession a été déposé au Registre National des Entreprises sous I.U N°0381728D le 15/7/2024 dossier n°202478110.

2024401843SRLB2

BARCELO GESTION HOTELIERE TUNISIE BGHT

Société à Responsabilité Limitée

Capital social : 20.000 dinars

Route de Raoued - Les Côtes de Carthage - Gammarth - La Marsa 2070

I.U : 1070148R

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 13/6/2024 (enregistré à la Recette des finances - La Marsa le 9/7/2024 sous Qn°M094554 En°24704586)

- Les associés ont décidé de nommer Monsieur Leonardo Vaquero OTERO en qualité de co-gérant pour une durée d'une (1) année.

Dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises sous I.U n°1070148R en date du 15/7/2024 sous dossier n°202478118.

2024401844SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Avis

En vertu d'un A.S.S.PV du 11/7/2024 enregistré à la Recette des Finances Sidi Hssine Tunis le 11/7/2024 Reçu n°083637M enregistrement n°2420287, Mr Elbehi Ouislatti (CIN n°02284842) Sis à 68 rue 4657 Sidi Hssine Tunis, a vendu la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels (café) exploité dans le local sis au 68 rue 4657 Sidi Hssine Tunis, à Mme Manel Elouaheb (C.I.N n°06498966) sis à Eramal Takelssa Nabeul, les oppositions se font entre les mains de l'acheteuse à domiciliation dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent.

Le présent a paru au journal La Presse du 17/7/2024.

2024T00694FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte de vente du Fonds de commerce signé à la Municipalité de Gafsa 24/6/2024 ; et enregistré à la recette des finances de Gafsa le 27/6/2024 quittance n°M040039.

Monsieur Moncef DHAYFALLAH CIN n°05085841 du 02/9/2022, demeurant à Elmoualla Gafsa a vendu à Madame Radhia Bent Tahar ELKHOUJA CIN n°06150082 du 14/8/1996, demeurant à Elmoualla Gafsa, le fonds de commerce de société «H&M cuisine» sise à la Rue de l'environnement Gafsa.

Toute opposition doit être déposée chez Radhia Bent Tahar ELKHOUJA adresse à Elmoualla Gafsa au plus tard 20 jours à partir de la date de publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux "Echourouk et le Quotidien" le 18/7/2024.

2024X00926FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un fonds de commerce signé le 28/6/2024 et 4/7/2024 enregistré à la recette des finances Sekiet Ezzit Sfax le 4/7/2024 sous le n°24202224 quittance n°M053189, Mr Ahmed Ben Med Ellouz, C.I.N n°08163813 et Mr Ali ben Med Mallek, C.I.N n°08402829 ont cédé à Madame Khadija Bent Abdallah Boulila, C.I.N n°01131541 et madame Maryam Bent Selem Bakkari, C.I.N n°08361715, la totalité du fonds de commerce sis à la Route Tunis Km 5 Sfax et qui consiste en un local utilisé pour le commerce en gros avec tous ses éléments moraux et corporels et ce pour la somme de 4.800,000 D.

Les oppositions doivent être faites dans les 20 jours qui suivent la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne entre les mains de Maître Milèdi Makram avocat au 38 avenue Habib Bourguiba Sfax dans les délais légaux fixés.

Le présent avis est publié aux journaux Chourouk et le Quotidien le 6/7/2024.

2024X00929FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

«Gérance Libre»

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce en date du 16/7/2024, enregistré à la recette des finances Trocadéro Sousse le 17/7/2024 sous n°24301862 Quittance n°M0034305, Mr Nabil Ben Mohamed MGHAIETH, CIN n°05557610 a loué à Mme Manel Bent Amara DHAHBI, titulaire de la CIN n°07697865, la totalité du Fonds de Commerce du local destiné Vente en détail prêt à porter dénommé «MIMOU FASHION» (Identifiant unique n°1428869D) sis à l'Avenue Imem MoslemKhézama Ouest-Sousse, avec leurs éléments corporels et incorporels. Pour une durée de 1 an du 01/8/2024 au 31/7/2025 non renouvelable. Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Chourouk» et «Le Quotidien» du 19/7/2024.

2024S00941FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution de Syndic

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale en date du 2 juin 2024 enregistré à la recette des finances El Manzeh 9 le 4 juillet 2024 sous le numéro n°24802087, Quittance n°M058229, et la municipalité de Tunis sous le numéro 1399 en date du 9 juillet 2024 la constitution de syndic des propriétaires de la résidence «L'ALBATROS»

Lotissement jinene el Menzah les jardins d'el Manzeh 1 - Tunis dont la composition :

Mr. Sadok El Ayeb : Président du syndic

Mr. Abdelatif Maalej : Trésorier

Mr. Sofiene Jemal : Secrétaire général

Mme Sana Dabbech : Membre.

2024401842APSF1

Homologation de résolutions

Syndic Résidence El Habib

A la suite de la tenue de l'assemblée générale électorale le 25 mai 2024 des propriétaires de la résidence El Habib située à Cité Al Wafa, Mrezga Nabeul, le syndic de la résidence El Habib a été renouvelé. M. Hamed Bejaoui a été élu président du syndic, M. Bassem Meftah trésorier, M. Kais Allani secrétaire général, M. Mohamed Mallek, Mme. Saloua Dridi et Mme Amel Jami sont élus membres. Le procès-verbal de cette assemblée a été enregistrée à la recette des finances à Charguia, au gouvernorat de Tunis sous le numéro 211706109 le 12 juin 2024 et ayant le numéro du récépissé M082172.

2024R01906APSF2

Réélection du comité d'un syndic

Résidence Sidi Dhaher

Khézama - Sousse

Suivant PV en date du 29/6/2024, déposé à la municipalité de Sousse le 4/7/2024 sous n°6463/616, il a été mentionné la réélection du comité qui se compose :

Président : Mr Abderaouf Zaatour

Trésorier : Mr Mohamed Ali Falfoul

Membres : Mr Khaled Chouchene - Mme Chrifa Ouni - Mme Jalila Bouzaida.

2024S00939APSF2

SYNDICAT DES PROPRIETAIRES RESIDENCE "BABYLONE"

BLOCS A/B/C/H

Sis à la Route de l'Afrane Km 6.5 Sfax

Suivant procès-verbal en date du 22/6/2024, enregistré à la recette des Contrats des Sociétés Sfax le 28/6/2024, reçu n°M004114, enregistrement n°24803727.

Il a été décidé :

- L'approbation sans réserves des rapports financiers et de gestion pour la période allant du 17/6/2019 au 22/6/2024.

- Fixation de la contribution mensuelle des propriétaires.

- Election du nouveau bureau de syndic.

La composition du nouveau bureau du syndic est donnée comme suit :

- Monsieur Hichem Tragui : Président

- Monsieur Bechir Charfi : Président Adjoint

- Monsieur Ahmed El Aoud : Trésorier

- Monsieur Mohamed Frikha : Membre

- Madame Rahma Mrabet : Membre

- Monsieur Mohamed Amine Kammoun : Membre

- Monsieur Alaa Fetoui : Membre.

2024X00930APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : L'ARAB TUNISIAN BANK, Société Anonyme immatriculée au Registre de Commerce sous le numéro B167001997 en la personne de son représentant, matricule fiscal n°Q14161, Elisant son domicile chez la société arabe de recouvrement (Arab debt recovery) sise au 5 rue Talleyrand, 1002 Tunis.

Partie saisie : Mohamed Amin Ghedamssi, caution, demeurant à la rue Sadek ben Ibrahim n°14 Hammam-Lif Ben Arous.

Avocat poursuivant : Maître Hatem Doura, avocat à la cour de cassation, domicilié à la route de Tunis Khézema Ouest, immeuble Badr, Bloc B, 4ème étage, matricule fiscal n°798398-S.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité des parts indivises d'une superficie de 10000.35 m² lui revenant dans la propriété sise à Hammamet délégation de bouficha, objet du titre foncier n°131339 Sousse dénommé «terrain blanc».

Mise à prix globale : la mise à prix est fixée à la somme d'un million deux cent quatre vingt sept mille trois cent trois dinars (1.287.303.000 DT) prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Observations : Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un Avocat, consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu mardi le 20/8/2024 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 2.

Conditions de visite des lieux : Les jours Ouvrables de 8 h à 17 h.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Hatem Doura Avocat poursuivant ou au greffe du Tribunal de Première Instance de Sousse 2 pour prendre connaissance du cahier des charges.

2024S00938VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un Immeuble

Suite à une saisie immobilière

Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiène

Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tél : 74.220.096

Fax : 74.201.001

Le poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société Anonyme représentée par son directeur général, inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère Instance de Tunis sous le n°B167001997 et inscrite au registre dont le siège social est situé au 9 Rue Hédi Nouira Tunis, demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba Sfax, son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000.

Le saisi : 1) Sté Tout Pour Auto Ben Ayed et Cie (débitrice), représentée par son gérant inscrite au registre du commerce auprès du Tribunal de 1ère Instance de Sfax sous n°B1115071997 et inscrite au registre des entreprises sous l'identifiant unique n°0004239Q dont le siège social est situé à Sfax, 228 Avenue des martyrs.

2) Imed Eddine Ben Ayyed (caution solidaire) gérant de Sté tout Pour auto Ben Ayyed et Cie titulaire de la CIN n°01287282 y demeurant à la Route de Gremda Km2 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble saisi et mis en vente : Suite d'un Commandement valant saisie immobilière fait par l'huissier Mimoun Moalla sous le n°35174 le 6/5/2024 et inscrit au titre Foncier n°88256 Sfax le 9/5/2024 vol Sfax 2024/2 sous n°1440 sur la totalité des parts du saisi Imed Eddine Ben Ayyed de l'héritage de son père Mohsen Ben Ayyed décédé le 25/1/2007 qui est de 296264.850 parts indivises de toute la partition à 846471 parts de la propriété enregistrée sise à la Route de Teniour Km45 Achech délégation Menzel Chaker gouvernorat de Sfax représentée par une parcelle du terrain agricole d'une superficie est de 846471 m² qui est indivise à 846471 parts objet de titre Foncier N°88256 Sfax dénommé "Najet IV" et inscrite au registre de la conservation foncière de Sfax le 7/4/2008 vol 10/2008 sous n°362 titre de propriété fait sous n°02/11483 le 7/412008

Cette Propriété contient 1723 pieds d'oliviers qui se compose de 6 lots sous N°1, N°2, N°3 N°4, N°5 et N°6.

*Lot N°1 : d'une superficie est de 260522 m² qui contient 535 pieds d'oliviers en bon état.

*Lot N°2 : d'une superficie est de 378861 m² qui contient 758pieds d'oliviers en bon état.

*Lot N°3 : d'une superficie est de 27693 m² qui contient 56 pieds d'oliviers en bon état.

*Lot N°4 : d'une superficie est de 131351 m² qui contient 277 pieds d'oliviers en bon état.

*Lot N°5 : d'une superficie est de 18740 m² qui contient 38 pieds d'oliviers en bon état.

*Lot N°6 : d'une superficie est de 29304 m² qui contient 59 pieds d'oliviers en bon état.

Cette propriété se trouve à la zone agricole, bien occupée, ses pieds d'oliviers en bon état et entourée par un fossé fait pour se protéger du passage du bétail

Les hypothèques qui crèvent l'immeuble :

- Commandement valant saisie immobilière au profit du saisissant inscrit le 9/5/2024 (vol Sfax 2024/2 sous n°1440)

Mise à prix : Les parts indivises 296264.850 parts de toute la partition en 846471 parts de la propriété enregistrée sise à la Route de Teniour Km 45 Achech délégation Menzel Chaker gouvernorat Sfax sont fixé à un million cent trente un mille vingt cinq Dinars (1.131.025.000D) terre et contenu ajouté les intérêts et les frais qui seront déterminés au jour de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : aura lieu le Mercredi le 21 Août 2024 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax2, sise Zone3, 4 Rue Ahmed Aloulou prés de la CNSS Sfax.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Tout celui qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix est de 377.008.334D par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

2024X00928VEPA1

Avis aux créanciers

Avis

Suivant la décision du tribunal de 1ère instance de Tunis le 27 juin 2024 concernant la liquidation de la succession du feu Mohamed Ben Salim Jaziri a été décidé de remplacer le liquidateur Naim Kchaou par le liquidateur Sahbi Sigani.

2024T00695VEPA2

Faillite

- Société Equipement électrique du centre EQUIPELEC

- Sise à Rue Abdelaziz Thaalabi 4000 Sousse

- Identifiant unique : 0020438P

En vertu du jugement du tribunal de première instance de Sousse, date le 9/7/2024, décidant la faillite de la société d'équipement électrique du centre EQUIPELEC et la nomination de "Mme Ameni ZITOUNI", le juge de faillite et contrôleur des affaires de syndic de faillite et la nomination de Mr Mohamed BRAHAM, syndic de faillite.

Les créanciers sont tenus de présenter leurs créances dans un délais de 15 jours de la date de la parution de cet avis au liquidateur avec lettre recommandée avec accusée de réception au : BP 49 Bureau Postal El Ghrabi 4017, Hammam Sousse. (Tél : 94 606 666).

2024S00937VEPA2

Déclenchement de règlement judiciaire

SOCIETE EL BARAKA

I.U : 0786836E

Capital social : 100.000.000 dinars

Siège social : Zone Industrielle Béja sud

En vertu de la décision n°47 rendue par le Tribunal de Première Instance de Béja le 10/7/2024, il a été décidé ce qui suit :

- Le déclenchement de règlement judiciaire au profit de la société el baraka

- L'ouverture d'une première période d'observation pour une durée de trois mois.

- La nomination de Monsieur EZZEDDINE Habib sis au 8, rue de Koweït Lafayette 1002 Tunis en tant qu'administrateur judiciaire chargé d'enquérir sur la véritable situation économique, sociale et financière tout en l'ordonnant d'établir un inventaire concernant le bien de la dite société et ses créances.

- La nomination de madame NBIBA RIHAB en tant que juge commissaire.

- L'insertion de cette décision au RNE et sa publication au JORT, tout en avisant la CESEE auprès du ministère d'industrie.

Chaque créancier doit s'assurer que sa créance soit établie avant la date de déclenchement de règlement judiciaire conformément à l'article 445 de la loi n°36 du 29/4/2016.

2024401829VEPA2

Règlement Judiciaire n°1021

Société La Générale de Radiologie

Siège social : Rue Moheddine Kelibi n°57 bis El Manar 2 Tunis

Identifiant Unique : 1103921 M

En vertu de la Décision du Tribunal de Première Instance de Tunis datée du 26 Juin 2024, une procédure de règlement judiciaire a été ouverte pour la Société La Générale de Radiologie, ainsi qu'une période d'observation de neuf mois au maximum. Mme la juge Nesrine Ben Hfaiedh est désignée en tant que juge commissaire et M. Mbarek Khamassi comme administrateur judiciaire. Ce dernier est appelé à examiner le plan de redressement présenté par la société demanderesse du règlement judiciaire, d'en donner son avis et de le modifier le cas échéant, comme il peut contrôler les actes de gestion. A l'issue de quoi un rapport préliminaire sera présenté, dans deux mois, sur la situation économique, financière et sociale de la société ainsi qu'un rapport d'inventaire de ses actifs. En plus, un rapport final de ses travaux sera remis au juge commissaire dans un délai ne dépassant pas quatre mois à partir de la publication de cet avis.

Par conséquent, tous les créanciers de la société sont invités à déclarer auprès de l'administrateur judiciaire le montant de leurs créances avec toutes les pièces justificatives et les sûretés y afférentes, le cas échéant, en vue de leur inscription dans un délai de trente (30) jours à partir de la date de publication de cet avis dans le Journal Officiel de la République Tunisienne et ce, par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : N°1, Rue de Jérusalem 2013 Ben Arous. Tél : 98 288 351.

2024401830VEPA2

Règlement Judiciaire N°1020

Société La Générale de Radiologie d'El Menzah

Siège social : Rue Ibn Charaf, Cité Jardin le Belvédère, 1002 Tunis

Identifiant Unique : 1182145 J

En vertu de la Décision du Tribunal de Première Instance de Tunis datée du 26 Juin 2024, une procédure de règlement judiciaire a été ouverte pour la Société La Générale de Radiologie d'El Menzah, ainsi qu'une période d'observation de neuf mois au maximum. Mme la juge Nesrine Ben Hfaiedh est désignée en tant que juge commissaire et M. Mbarek Khamassi comme administrateur judiciaire. Ce dernier est appelé à examiner le plan de redressement présenté par la société demanderesse du règlement judiciaire, d'en donner son avis et de le modifier le cas échéant, comme il peut contrôler les actes de gestion. A l'issue de quoi un rapport préliminaire sera présenté, dans deux mois, sur la situation économique, financière et

sociale de la société ainsi qu'un rapport d'inventaire de ses actifs. En plus, un rapport final de ses travaux sera remis au juge commissaire dans un délai ne dépassant pas quatre mois à partir de la publication de cet avis.

Par conséquent, tous les créanciers de la société sont invités à déclarer auprès de l'administrateur judiciaire le montant de leurs créances avec toutes les pièces justificatives et les sûretés y afférentes, le cas échéant, en vue de leur inscription dans un délai de trente (30) jours à partir de la date de publication de cet avis dans le Journal Officiel de la République Tunisienne et ce, par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : N°1, Rue de Jérusalem 2013 Ben Arous. Tél : 98 288 351.

2024401831VEPA2

Règlement Judiciaire N°1022

Société La Générale de Radiologie Montplaisir

Siège social : Avenue Mohamed V rue Elless 1002 Bab Bhar Tunis

Identifiant Unique : 1196554 W

En vertu de la Décision du Tribunal de Première Instance de Tunis datée du 26 Juin 2024, une procédure de règlement judiciaire a été ouverte pour la Société La Générale de Radiologie Montplaisir, ainsi qu'une période d'observation de neuf mois au maximum. Mme la juge Nesrine Ben Hfaiedh est désignée en tant que juge commissaire et M. Mbarek Khamassi comme administrateur judiciaire. Ce dernier est appelé à examiner le plan de redressement présenté par la société demanderesse du règlement judiciaire, d'en donner son avis et de le modifier le cas échéant, comme il peut contrôler les actes de gestion. A l'issue de quoi un rapport préliminaire sera présenté, dans deux mois, sur la situation économique, financière et sociale de la société ainsi qu'un rapport d'inventaire de ses actifs. En plus, un rapport final de ses travaux sera remis au juge commissaire dans un délai ne dépassant pas quatre mois à partir de la publication de cet avis.

Par conséquent, tous les créanciers de la société sont invités à déclarer auprès de l'administrateur judiciaire le montant de leurs créances avec toutes les pièces justificatives et les sûretés y afférentes, le cas échéant, en vue de leur inscription dans un délai de trente (30) jours à partir de la date de publication de cet avis dans le Journal Officiel de la République Tunisienne et ce, par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : N°1, Rue de Jérusalem 2013 Ben Arous. Tél : 98 288 351.

2024401832VEPA2

Règlement Judiciaire N°1023

Société La Générale de Radiologie Ain Zaghouan

Siège social : Dar Fadhal Laouina 2046 La Marsa

Identifiant Unique : 1362572 C

En vertu de la Décision du Tribunal de Première Instance de Tunis datée du 26 Juin 2024, une procédure de règlement judiciaire a été ouverte pour la Société La Générale de Radiologie Ain Zaghouan, ainsi qu'une période d'observation de neuf mois au maximum. Mme la juge Nesrine Ben Hfaiedh est désignée en tant que juge commissaire et M. Mbarek Khamassi comme administrateur judiciaire. Ce dernier est appelé à examiner le plan de redressement présenté par la société demanderesse du règlement judiciaire, d'en donner son avis et de le modifier le cas échéant, comme il peut contrôler les actes de gestion. A l'issue de quoi un rapport préliminaire sera présenté, dans deux mois, sur la situation économique, financière et sociale de la société ainsi qu'un rapport d'inventaire de ses actifs. En plus, un rapport final de ses travaux sera remis au juge commissaire dans un délai ne dépassant pas quatre mois à partir de la publication de cet avis.

Par conséquent, tous les créanciers de la société sont invités à déclarer auprès de l'administrateur judiciaire le montant de leurs créances avec toutes les pièces justificatives et les sûretés y afférentes, le cas échéant, en vue de leur inscription dans un délai de trente (30) jours à partir de la date de publication de cet avis dans le Journal Officiel de la République Tunisienne et ce, par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : N°1, Rue de Jérusalem 2013 Ben Arous. Tél : 98 288 351.

2024401833VEPA2

Règlement Judiciaire N°1024

Société La Générale de Radiologie Alissa

Siège social : Immeuble n°58 rue Ibn Charaf Belvédère 1002 Bab Bhar Tunis

Identifiant Unique : 1342764 Y

En vertu de la Décision du Tribunal de Première Instance de Tunis datée du 26 Juin 2024, une procédure de règlement judiciaire a été ouverte pour la Société La Générale de Radiologie Alissa, ainsi qu'une période d'observation de neuf mois au maximum. Mme la juge Nesrine Ben Hfaiedh est désignée en tant que juge commissaire et M. Mbarek Khamassi comme administrateur judiciaire. Ce dernier est appelé à examiner le plan de redressement présenté par la société demanderesse du règlement judiciaire, d'en donner son avis et de le modifier le cas échéant, comme il peut contrôler les actes de gestion. A l'issue de quoi un rapport préliminaire sera présenté, dans deux mois, sur la situation économique, financière et sociale de la société ainsi qu'un rapport d'inventaire de ses actifs. En plus, un rapport final de ses travaux sera remis au juge commissaire dans un délai ne dépassant pas quatre mois à partir de la publication de cet avis.

Par conséquent, tous les créanciers de la société sont invités à déclarer auprès de l'administrateur judiciaire le montant de leurs créances avec toutes les pièces justificatives et les sûretés y afférentes, le cas échéant, en vue de leur inscription dans un délai de trente (30) jours à partir de la

date de publication de cet avis dans le Journal Officiel de la République Tunisienne et ce, par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : N°1, Rue de Jérusalem 2013 Ben Arous. Tél : 98 288 351.

2024401834VEPA2

Règlement Judiciaire N°1025

LGR GROUP

Siège social : Rue Ibn Charaf cité les jardins Etage 1 Bureau 1 - 1002 Cité Khadhra

Identifiant Unique : 1189980T

En vertu de la Décision du Tribunal de Première Instance de Tunis datée du 26 Juin 2024, une procédure de règlement judiciaire a été ouverte pour la Société LGR GROUP, ainsi qu'une période d'observation de neuf mois au maximum. Mme la juge Nesrine Ben Hfaiedh est désignée en tant que juge commissaire et M. Mbarek Khamassi comme administrateur judiciaire. Ce dernier est appelé à examiner le plan de redressement présenté par la société demanderesse du règlement judiciaire, d'en donner son avis et de le modifier le cas échéant, comme il peut contrôler les actes de gestion. A l'issue de quoi un rapport préliminaire sera présenté, dans deux mois, sur la situation économique, financière et sociale de la société ainsi qu'un rapport d'inventaire de ses actifs. En plus, un rapport final de ses travaux sera remis au juge commissaire dans un délai ne dépassant pas quatre mois à partir de la publication de cet avis.

Par conséquent, tous les créanciers de la société sont invités à déclarer auprès de l'administrateur judiciaire le montant de leurs créances avec toutes les pièces justificatives et les sûretés y afférentes, le cas échéant, en vue de leur inscription dans un délai de trente (30) jours à partir de la date de publication de cet avis dans le Journal Officiel de la République Tunisienne et ce, par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : N°1, Rue de Jérusalem 2013 Ben Arous. Tél : 98 288 351.

2024401835VEPA2

Règlement Judiciaire N°1026

Société La Générale de Radiologie Bardo

Siège social : Avenue Habib Bourguiba 2000 Bardo n°8

Identifiant Unique : 1362523 S

En vertu de la Décision du Tribunal de Première Instance de Tunis datée du 26 Juin 2024, une procédure de règlement judiciaire a été ouverte pour la Société La Générale de Radiologie Bardo, ainsi qu'une période d'observation de neuf mois au maximum. Mme la juge Nesrine Ben Hfaiedh est désignée en tant que juge commissaire et M. Mbarek Khamassi comme administrateur judiciaire. Ce dernier est appelé à examiner le plan de redressement présenté par la société demanderesse du règlement judiciaire, d'en donner son avis et de le modifier le cas échéant, comme il peut contrôler les actes de gestion. A l'issue de quoi un rapport préliminaire sera présenté, dans deux mois, sur la situation économique, financière et sociale de la société ainsi qu'un rapport d'inventaire de ses actifs. En plus, un rapport final de ses travaux sera remis au juge commissaire dans un délai ne dépassant pas quatre mois à partir de la publication de cet avis.

Par conséquent, tous les créanciers de la société sont invités à déclarer auprès de l'administrateur judiciaire le montant de leurs créances avec toutes les pièces justificatives et les sûretés y afférentes, le cas échéant, en vue de leur inscription dans un délai de trente (30) jours à partir de la date de publication de cet avis dans le Journal Officiel de la République Tunisienne et ce, par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : N°1, Rue de Jérusalem 2013 Ben Arous. Tél : 98 288 351.

2024401836VEPA2

Règlement Judiciaire N°1029

Société La Générale de Radiologie Agba

Siège social : Ibn Charaf cité les jardins Belvédère - 1002 El Menzah

Identifiant Unique : 1342770 W

En vertu de la Décision du Tribunal de Première Instance de Tunis datée du 26 Juin 2024, une procédure de règlement judiciaire a été ouverte pour la Société La Générale de Radiologie Agba, ainsi qu'une période d'observation de neuf mois au maximum. Mme la juge Nesrine Ben Hfaiedh est désignée en tant que juge commissaire et M. Mbarek Khamassi comme administrateur judiciaire. Ce dernier est appelé à examiner le plan de redressement présenté par la société demanderesse du règlement judiciaire, d'en donner son avis et de le modifier le cas échéant, comme il peut contrôler les actes de gestion. A l'issue de quoi un rapport préliminaire sera présenté, dans deux mois, sur la situation économique, financière et sociale de la société ainsi qu'un rapport d'inventaire de ses actifs. En plus, un rapport final de ses travaux sera remis au juge commissaire dans un délai ne dépassant pas quatre mois à partir de la publication de cet avis.

Par conséquent, tous les créanciers de la société sont invités à déclarer auprès de l'administrateur judiciaire le montant de leurs créances avec toutes les pièces justificatives et les sûretés y afférentes, le cas échéant, en vue de leur inscription dans un délai de trente (30) jours à partir de la date de publication de cet avis dans le Journal Officiel de la République Tunisienne et ce, par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : N°1, Rue de Jérusalem 2013 Ben Arous. Tél : 98 288 351.

2024401837VEPA2

Avis

En vertu de la décision émanant du tribunal de première instance de Tunis en date du 5/6/2024 affaire n°238 il a été décidé la clôture des travaux de liquidation de la société prestige Motors Identifiant unique n°1321641X. Tous les intéressés peuvent contacter le liquidateur Mr Mokded Zoghlami au centre Dorra bloc A 1er étage El Manar 3 Tunis (tél : 71.889.549).

2024401840VEPA2

Nomination de liquidateur de l'association

Ennour de bienfaisance Oued Meliz

Suivant l'ordonnance sur requête numéro 83077 rendue par le Tribunal de première instance de Tunis en date du 26/02/2019, il a été décidé la nomination de Mr Bilel Rahmouni en tant que liquidateur judiciaire de l'association Ennour de bienfaisance Oued Meliz, son siège à la cité la liberté rue Farhat Hached n° 21 Oued meliz Jandouba sous contrôle du juge.

Tous les intéressés peuvent contacter le Liquidateur susmentionné à la rue 18 janvier immeuble n°19 Amen Center Appartement AR2, Ariana 2080. Tél 71.709.153 fax : 71.709.863).

2024401849VEPA2

Remplacement de liquidateur de la société "GENERAL LIGHTING" SARL

Matricule fiscal : 0988233D

Adresse : N°43, Rue Fattouma Bourguiba, Soukra, Ariana

Capital social : 10000

En vertu de la décision rendue par le président du Tribunal de première instance de Ariana en date du 28/6/2024 dans l'affaire n°191/68533, il a été décidé de remplacer le défunt Youssef Chihi par M.Bilel Rarmouni en tant que liquidateur de la société "GENERAL LIGHTING" matricule fiscal sous le n° 0988233D sous contrôle du juge.

Tous les intéressés peuvent contacter le liquidateur judiciaire susmentionné à la rue de 18 janvier, Immeuble 19, Appartement AR2 Ariana 2080. Téléphone : 71.709.153 / fax : 71.709.863.

2024401851VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée ordinaire

SOCIETE TOURISTIQUE BOUJBEL SA

Identifiant Unique : 0009919F

Capital : 2.912.000DT

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 30 Juillet 2024 à 10h à l'adresse : Hôtel Hammamet Beach, pour l'examen de l'ordre du jour suivant :

1- Lecture des rapports du conseil d'administration pour l'exercice 2023.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2023.

3- Affectations des résultats de l'exercice 2023.

4- Questions diverses.

Tous les documents nécessaires permettant aux actionnaires de se prononcer sont mis à leur disposition à partir de la date de la publication de cette annonce au JORT.

2024R01903SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire 2021

Société de Gestion de la Faculté Privée des Sciences Juridiques, d'Informatique et de Management de Nabeul

Société anonyme au capital de 2 000 000 DT

Siège social : Immeuble Hadidane, carrefour rue Hbib Karma et Avenue Ali Belhaouane 8000 Nabeul

RC : B516922014

MF : 1343155/G

Messieurs les Actionnaires de la Société sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 08 août 2024 à 10H00 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur les questions portées sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des modalités et des délais de convocation de l'AGO

2. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2021

3. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2021

4. Approbation des dits rapports et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2021

5. Affectation des résultats de l'exercice 2021

6. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2021

7. Conventions et engagements réglementés

8. Fixation du montant des jetons de présence pour les administrateurs au titre de 2021

9. Mandat

2024R01929SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire 2022

Société de Gestion de la Faculté Privée des Sciences Juridiques, d'Informatique et de Management de Nabeul

Société anonyme

Au capital de 2 000 000 DT

Siège social : Immeuble Hadidane, carrefour rue Hbib Karma et Avenue Ali Belhaouane 8000 Nabeul

RC : B516922014

MF : 1343155/G

Messieurs les actionnaires de la société sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 08 août 2024 à 11h00 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur les questions portées sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des modalités et des délais de convocation de l'AGO

2. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2022

3. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2022

4. Approbation des dits rapports et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2022

5. Affectation des résultats de l'exercice 2022

6. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2022

7. Conventions et engagements réglementés

8. Fixation du montant des jetons de présence pour les administrateurs au titre de 2022

9. Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration 2023/2024/2025

10. Désignation du commissaire aux comptes pour 2023/2024/2025

11. Mandat

2024R01930SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire 2023

Société de Gestion de la Faculté Privée des Sciences Juridiques, d'Informatique et de Management de Nabeul

Société anonyme

Au capital de 2 000 000 DT

Siège social : Immeuble Hadidane, carrefour rue Hbib Karma et Avenue Ali Belhaouane 8000 Nabeul

RC : B516922014

MF : 1343155/G

Messieurs les actionnaires de la société sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 08 août 2024 à 12h00 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur les questions portées sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des modalités et des délais de convocation de l'AGO

2. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2023

3. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2023

4. Approbation des dits rapports et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023

5. Affectation des résultats de l'exercice 2023

6. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2023

7. Conventions et engagements réglementés

8. Fixation du montant des jetons de présence pour les administrateurs au titre de 2023

9. Mandat.

2024R01931SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire du 16/08/2024

Viamobile

Société anonyme

Au capital de 7 979 780 dinars

Siège social : Pole EL GHAZALA des technologies de la communication Route de Raoued, Cité El Ghazala 2083 Ariana

Identifiant Unique : 1123386X

Les actionnaires de la société VIA MOBILE S.A sont convoqués pour l'Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir le 16 Août 2024 à 16 heures au «1er étage Bloc D de l'immeuble sis au 66 Rue des Minéraux, Charguia 1 Tunis» à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation;

2. Annulation du PV de l'AGO du 06/09/2022 non signé par le deuxième scrutateur ;

3. Approbation de la cooptation de l'administrateur ;

4. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2021 ;

5. Lecture et examen des rapports général et spécial du commissaire aux comptes de l'exercice 2021 ;

6. Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2021 ;

7. Examen et approbation des conventions réglementées;

8. Quitus aux administrateurs et au Directeur général;

9. Affectation du résultat de l'exercice 2021 ;

10. Fixation des jetons de présences des administrateurs;

11. Questions diverses;

12. Pouvoirs.

2024R01934SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SANCELLA S.A

Société anonyme

Au capital de 18.160.000 dinars

Siège social : 52, Rue 8601, Z.I. de La Charguia 1, Tunis

Identifiant unique : 0496781S

Les actionnaires de la Société SANCELLA SA, sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 16 Août 2024 à 10 heures au siège de la société au 52, Rue 8601, Z.I. la Charguia I, Tunis, en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée;

- Examen et approbation du rapport d'activité de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ;

- Examen et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ;

- Affectation du résultat au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ;

- Approbation des conventions réglementées;

- Quitus aux administrateurs;

- Lecture du Rapport Spécial du commissaire aux comptes relatif au Programme de Crédits de Gestion accordé par la BIAT le 18/6/2024 ;

- Approbation du Programme de Crédits de Gestion accordé par la BIAT ;

- Questions diverses; et

- Pouvoirs en vue des formalités.

2024401841SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de la société

Navex Delivery

Société à responsabilité limitée

Capital social : 500 000 dinars

Identifiant unique : 1813348/F

Siège social : 6 rue Alhijaz, Kheiddine Pacha, deuxième étage, Tunisie

Le gérant de Navex Delivery invite les associés de la société à assister à

l'assemblée générale ordinaire prévue qui se tiendra le samedi 17/8/2024 à 17h au 2ème étage, cercle de bureaux, 2-7, Centre Urbain Nord, afin de débattre sur l'ordre du jour suivant :

1- Examiner et approuver le rapport annuel du gérant de la société pour l'année 2023

2- Examiner et approuver les comptes arrêtés au 31/12/2023

3- Affectation de résultat de l'exercice 2023

4- Quitus au gérant de la société pour l'année 2023

5- Examiner la situation du compte courant des associés

6- Attribution des pouvoirs pour effectuer les procédures d'enregistrement et de publicité et tout ce qui est prévu par la loi.

2024401846SRLB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de la société

Oxilog

Société à responsabilité limitée

Capital social 10 000 dinars

Identifiant unique : 1532792/K

Siège social : Imm le cercle des bureaux B 2-7, CUN, Tunis

Le gérant de la société Oxilog invite les associés de la société à assister à l'assemblée générale ordinaire prévue qui se tiendra le samedi 17/8/2024 à 14h, au siège social de la société sis au 2ème étage, cercle de bureaux, 2-7, Centre Urbain Nord, afin de débattre sur l'ordre du jour suivant :

1- Examiner et approuver le rapport annuel du gérant de la société pour l'année 2023

2- Examiner et approuver les comptes arrêtés au 31/12/2023

3- Lecture du rapport générale et spéciale du commissaire aux comptes exercice 2023

4- Affectation de résultat de l'exercice 2023

5- Quitus au gérant de la société pour l'année 2023

6- Examiner la situation du compte courant des associés

7- Attribution des pouvoirs pour effectuer les procédures d'enregistrement et de publicité et tout ce qui est prévu par la loi.

2024401847SRLB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de la société

OXIBET

Société à responsabilité limitée

Capital social : 10000 dinars

Identifiant unique : 1677944/H

Siège social : 6 rue Alhijaz, Kheiddine Pacha, deuxième étage, Tunisie

Le gérant de la société Oxibet invite les associés de la société à assister à l'assemblée générale ordinaire prévue qui se tiendra le samedi 17/8/2024 à 15h30, au 2ème étage, cercle de bureaux, 2-7, Centre Urbain Nord, afin de débattre sur l'ordre du jour suivant :

1- Examiner et approuver le rapport annuel du gérant de la société pour l'année 2023

2- Examiner et approuver les comptes arrêtés au 31/12/2023

3- Lecture du rapport générale et spéciale du commissaire aux comptes exercice 2023

4- Affectation de résultat de l'exercice 2023

5- Quitus au gérant de la société pour l'année 2023

6- Examiner la situation du compte courant des associés

7- Attribution des pouvoirs pour effectuer les procédures d'enregistrement et de publicité et tout ce qui est prévu par la loi.

2024401848SRLB3

Autres sociétés

Convocation à l'Assemblée Générale Elective

Mutuelle Assurance de l'Enseignement «M.A.E»

Complexe El Mechtel Avenue Ouled Haffouz - B.P 61 Bab El Khadhra 1075 Tunis

Identifiant unique : 0014225P

Capital social : 4.500.000, 000

Messieurs les Délégués des Groupements des Sociétaires de l'exercice 2024-2025-2026 sont invités à assister aux travaux de l'Assemblée Générale Elective qui se tiendra le Dimanche 22 septembre 2024 à partir de 9 h à L'Hôtel Golden Tulipe Gammarth à Tunis. A défaut de quorum, l'Assemblée Générale élective aura lieu après une heure le même jour et au même endroit quel que soit le nombre des présents et ce, pour délibérer sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

1) Renouvellement partiel des membres du Conseil d'Administration et élection de nouveaux Administrateurs.

Observations :

- La présentation de la convocation individuelle et de la carte d'identité nationale est obligatoire avant l'entrée à la salle de la réunion.

- En cas d'empêchement un délégué peut mandater un autre délégué pour le représenter. Ce mandat doit être déposé et enregistré au siège social de la MUTUELLE 15 jours au moins avant la date de la tenue de l'Assemblée Générale faute de quoi il sera considéré comme nul. Un Délégué ne peut disposer de plus d'un mandat.

- Dans le cadre du renouvellement partiel des membres du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'Article 10 du statut de la MAE, le Conseil d'Administration de la Mutuelle Assurance de l'Enseignement informe les Délégués des Adhérents pour l'exercice 2024-2025-2026 souhaitant présenter leurs candidatures, qu'ils sont tenus d'envoyer leurs demandes accompagnées des documents prévues par la foi et vigueurs réglementations ainsi que par le Règlement du Comité Général des Assurances numéro 02/2018 en date du 2 Avril 2018 relatif à l'obligation à la charge des sociétés d'assurance et de réassurance d'informer de toute nomination qu'elles projettent de faire au sein de leurs structures d'administration, de gestion et de contrôle, ainsi que d'un Quitus fiscal en vigueur lors du dépôt de la demande.

- La demande de candidature doit être formulée sur un imprimé spécial à retirer, avec le Formulaire numéro 1 et le Formulaire numéro 2 prévus par l'Annexe 2 du Règlement du Comité Général des Assurances numéro 02/2018 en date du 2 Avril 2018, auprès de l'une des Succursales ou des Agences Générales de la MAE.

- La demande de candidature est envoyée dûment signée et accompagnée de :

* Tous les documents énoncés dans l'Article 9 des Statuts de la MAE

* Tous les documents énoncés dans l'Annexe 1 (Le contenu du fichier d'information) du Règlement du Comité Général des Assurances numéro 02/2018 en date du 2 Avril 2018, et détaillés dans l'imprimé de la demande de candidature.

* Le Formulaire numéro 1 et le Formulaire numéro 2, prévus par l'Annexe 2 du Règlement du Comité Général des Assurances numéro 02/2018 en date du 2 Avril 2018, dûment renseignés et signés par le candidat.

- La demande de candidature est envoyée, accompagnée de tous les documents cités, sous pli fermé et recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante «Complexe El Mechtel Avenue Ollied Haffouz» B.P 61 Bab El Khadhra 1075 Tunis» ou déposée au bureau d'ordre central au siège social de la société au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la MAE 50 jours au moins avant la date de la tenue de l'Assemblée Générale élective qui se tiendra le Dimanche 22 septembre 2024.

- L'enveloppe extérieure comportant la demande de candidature et les documents requis doit porter la mention : «Candidature au Conseil d'Administration».

- Toutes les pièces nécessaires doivent être en copies conformes, et tout dossier incomplet ne sera pas retenu.

2024401827SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Mr Lamin Selmi annonce qu'il possède un terrain de 8000 m² sis à la route Mahdia Km19 Sfax objet de l'acte de vente daté le 22 Novembre 2016 enregistré le 4 Janvier 2017 n°M000804 devant deux notaires Mohamed Sadok Abdennadher et Riadh Abid et il a perdu le dit titre de propriété et il désire se faire délivrer une autre copie originale.

Tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Maître Abdennadher Mohamed Sadok à la route de Mahdia km6 Sakiet Eddair Sfax et ce dans un délai de 30 jours de la date de cet avis.

2024X00923DIVD2

Avis

Mme Nejia Allem annonce qu'elle possède un terrain de 9906 m² sis à la route Mahdia Km23 Sfax objet de l'acte de partage daté le 26 Mai 2014 enregistré le 30 Juillet 2014 n°M030148 devant deux notaires Mohamed Sadok Abdennadher et Naoufal Trigui et elle a perdu le dit titre de propriété et elle désire se faire délivrer une autre copie originale.

Tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Maître Abdennadher Mohamed Sadok à la route de Mahdia km6 Sakiet Eddair Sfax et ce dans un délai de 30 jours de la date de cet avis.

2024X00924DIVD2

Avis

Madame Hela Abdelkefi annonce qu'elle possède un terrain de 607 mètres carrés situé à Chafar Mahres Sfax titre foncier n°83159 provenant par l'acte de partage qui a été fait le 13 Mai 2014 enregistré à Sakiet Ezzite le 21 Mai 2014 n°MO26172 rédigé par les deux notaires Mounir Dammak et Khaled Ben Hmida elle a perdu l'acte de possession et elle désire se faire délivrer une autre copie originale. Tout contestant devra s'adresser au notaire Dammak Mounir sis à sakiet eddeir Sfax et ce, dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2024X00925DIVD2